

# placements abusifs d'enfants.

vendredi 8 mai 2020, par [Jean-Michel Bessou](#)

VOS ENFANTS BIENTÔT RAFLÉS À L'ÉCOLE, À LA CRÈCHE OU À VOTRE DOMICILE ?

Attention au fléau des PLACEMENTS ABUSIFS PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE : il brise déjà des dizaines de milliers de familles en France !

Article de Jean-Michel Bessou, mai 2020.

1° INTRODUCTION. :

LA LOI DU SILENCE AUTOUR D'UN FLÉAU MÉCONNU.

Des centaines d'enfants disparaissent chaque année en France : les médias n'en parlent pas beaucoup. Et même si les forces de l'ordre publient des avis de recherche avec des photographies d'enfants, les autorités ne semblent pas accorder d'importance particulière à ce phénomène...

Il existe une autre forme de "disparitions d'enfants" : les PLACEMENTS ABUSIFS PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE. Les enfants sont alors arrachés à leurs familles, sans que l'on sache trop pourquoi, puisque nombre de ces familles ne les maltraitaient pas...

Inutile d'interroger la télévision ou les journaux à ce sujet : de rares articles vous parleront peut-être de "quelques centaines d'enfants" pour tout le territoire français ; de "quelques rares erreurs" des services sociaux ; d'une maman en grève de la faim ici ou là, qui demande à un élu local de la soutenir parce qu'un juge lui a retiré son enfant "pour des raisons qu'elle trouve insuffisantes"... (Cela arrive aussi aux papas...) Et en général, dans l'article c'est l'administration qui aura le dernier mot.

C'est par DIZAINES DE MILLIERS que se chiffrent les placements abusifs.

Les médias traditionnels ne vous parleront pas d'une "CHASSE À L'ENFANT", d'une "traite d'êtres humains" : c'est pourtant ce que dénonçaient il y a plus de 10 ans le haut fonctionnaire Pierre Naves, La Cour des Comptes alors dirigée par Philippe Séguin, et nombre d'organisations internationales que des parents en fuite à l'étranger avec leurs enfants alertaient sur une véritable DÉRIVE CRIMINELLE.

Dans le présent article vous allez trouver une HISTOIRE VRAIE : à part les prénoms, tout y est rigoureusement exact - quelques détails ont été empruntés à des histoires très comparables, ils sont également exacts. Vous allez suivre Nadia et sa famille dans leurs mésaventures, et vous saurez ainsi ce qui se passe sur le terrain.

Puis viennent une explication générale, des recommandations aux familles menacées, et quelques pistes de recherche pour en savoir davantage.

---=<>=---

2° LE KIDNAPPING DES ENFANTS DE NADIA.

- " Debout, David ! Tu vas à l'école aujourd'hui, et tu m'accompagnes pour emmener Sophia à la crèche ! Fais ta toilette en vitesse : le petit dej' t'attend sur la table, et pour toi j'ai renoncé à manger la dernière part du gâteau d'hier...

- Merci, m'man ! "

Nadia, la maman, se rend devant le miroir de la petite salle de bains du studio. Elle se pomponne un peu,

rajuste sa chemise de soie blanche, vérifie si les mocassins qui dépassent de sa robe longue sont bien cirés, ajuste une élégante voilette de soie sur sa magnifique chevelure brune qui ondule comme l'eau...

- "Ah, j'ai encore la trace de mon cocard ! : je ne dois pas me montrer comme ça devant la directrice de la crèche et devant le directeur de l'école..."

Nadia passe alors du fond de teint sur la tache violette qui jurait avec sa peau de miel clair : on ne voit presque plus cette injure à sa beauté...

- "David, Sophia, vous avez fini de manger ? Allez, on y va ! Dans ta poussette, Sophia : nous allons marcher trop vite pour toi... Allons, obéis !..."

Sophia fait quelques acrobaties sur le tapis avant d'obéir, et sa maman écarte de ses mains un bol contenant un reste de cacao, que la petite manque de renverser sur son joli vêtement mauve...

David porte fièrement le maillot rouge et bleu de son équipe de rugby.

Un ballon ovale repose tranquillement en bas d'une fenêtre dont il a brisé une vitre avec un shoot maladroit : des traits de scotch la rafistolent grosso modo, en attendant que maman puisse s'offrir les services d'un vitrier...

Le reste du petit appart' est modeste, mais bien tenu.

Le trio habite au rez-de-chaussée de la résidence : pour Nadia, c'est commode parce qu'elle boîte légèrement à cause d'un handicap, elle aurait du mal à monter les escaliers.

- " Oh, regardez ça les enfants ! Quel temps magnifique, on va avoir une belle journée, et sans doute un beau mois de mai ! David, prends la poussette de Nadia : ce sera moins pénible pour moi, on a deux kilomètres à marcher... Sophia, reste calme, tu pourras te défouler en jouant à la crèche. "

Le trio parcourt la ville, passe à côté d'une belle cathédrale et d'un parc orné d'arbustes fleuris par le printemps, puis s'engage dans une longue rue, et parvient à la crèche.

- " Bonjour, madame la Directrice ! Je vous présente David : mon gamin m'aide bien, quand il est là pour m'aider à trimbaler la petite..."

- Bonjour, madame", répond la directrice de la crèche tirée à quatre épingles, avec une politesse inexpressive et un sourire de convention.

Nadia sort la petite Sophia de sa poussette, laisse David au rez-de-chaussée, et monte à l'étage pour amener la gamine auprès d'Annie, une sympathique puéricultrice qui l'accueille en l'embrassant, avant que saute dans ses bras une Sophia souriante qui l'assaille avec une dizaine de bisous... C'est une amie, pour Nadia comme pour sa fille.

La petite redescend d'un saut, et rejoint quatre jeunes camarades dont s'occupe une seconde puéricultrice, sur un tapis jonché de poupées et de jeux de construction... Sophia est hyperactive : elle se défoule bientôt sur un petit toboggan...

- "Woah, Nadia ! Tu t'es faite belle aujourd'hui ! Et l'on ne voit presque plus la trace du coup de poing de ta brute... Tu te sens comment ?

- Bien, Annie, merci. Ah, tous les hommes ne sont pas aussi gentils que mon défunt mari : je pensais qu'il le remplacerait un peu auprès de la petite, mais j'avais tort... Heureusement, madame Bonchrétien m'a aidée à le faire virer.

- Madame Bonchrétien ?...

- Oui, mon assistante sociale...

- Ah oui, Nadia ! : celle qui t'a fait avoir ta pension de handicapée...

- Oui, je survivais avec ça : autrefois quand je travaillais c'était plus facile. Madame Bonchrétien m'a aussi fait avoir un appartement au rez-de chaussée, à cause de mon genou malade.

Par contre elle a une nouvelle collègue qui est moins sympa, madame Goupiloup. Elle bosse pour l'Aide Sociale à l'Enfance je crois : elle m'a posé des questions bizarres sur mes enfants, elle m'a dit que j'étais une "mère fusionnelle", je n'ai pas compris ce qu'elle voulait dire... Elle a noté quelque chose sur un carnet...

Bon, à cet après-midi Annie, je file !

Le directeur de l'école m'attend : il va me reparler de la bagarre de David avec son copain - rien de grave, ils se sont serrés la main après le clash..."

Nadia repart avec David, après avoir encore salué la directrice qui travaille dans son bureau au rez-d-chaussée.

La directrice est seule : son sourire convenu fait place à un visage froid, et elle décroche le téléphone du bureau :

- " Allo ? Pouvez-vous me passer madame Goupiloup s'il vous plaît ?...

Bonjour, madame Goupiloup : vous pouvez venir avec votre collègue, la maman est partie, j'amène la petite à mon bureau. Annie ne doit rien voir, elle préviendrait la maman...

...Vous savez, elle n'a que sa pension de handicapée : ce n'est pas avec ça qu'elle pourra s'offrir un grand avocat !...

De votre côté, inutile de mettre madame Bonchrétien au courant... Vous êtes ici dans dix minutes, et tout est prêt aussi pour l'école ? Parfait."

Pendant ce temps, Nadia marche tranquillement pour ne pas trop boiter, accompagnant David qui ne tient pas en place et qui sautille avec ses chaussures de sport...

Ils arrivent à l'école.

- "Bonjour, monsieur le directeur ! Pardonnez-moi, j'ai cinq minutes de retard....

- Bonjour, madame : ce n'est pas grave, je sais que vous marchez avec difficulté. Bonjour, David. Par contre, suivez-moi dans mon bureau s'il vous plaît : il y a quelque chose de grave..."

Dans le bureau, trois policiers dont une femme attendent Nadia, David, et le directeur de l'école. Celui-ci fait asseoir la maman et son fils :

- " Tout d'abord madame, je dois vous dire que je ne suis pour rien dans ce que vous allez apprendre : je n'ai pas à me plaindre de vous ni de David qui est un bon élève - un peu impulsif certes, mais bon camarade. Vous avez eu raison de lui faire faire du rugby, il en a retiré un esprit de loyauté qui est apprécié de ses camarades. Il s'est vite réconcilié avec son copain, après qu'ils se soient un peu boxés mutuellement...

Tout cela, je suis prêt à l'attester.

Mais je suis un fonctionnaire, et monsieur le brigadier que vous voyez est venu me voir ce matin sur l'ordre du Procureur de la République, avec ce document que je vous prie de lire. Tenez...

Nadia prend connaissance du document, qui fait trois pages :

" ORDONNANCE DE PLACEMENT PROVISOIRE...

Nous, juge Robin Lenoir,

ayant été averti par une Information Préoccupante des services sociaux, et notamment par l'assistante sociale madame G, des maltraitances subies par les enfants de madame Nadia X qui les garde seule

depuis son récent divorce,  
décidons le placement provisoire de David X qui a 10 ans, et de Sophia X qui a 3 ans. Les enfants seront placés dans un lieu secret. Une audience contradictoire se tiendra quatorze jours après la date de la présente décision.

Nous avons été alerté de l'agitation chronique de la petite Sophia, ce qui semble pouvoir être attribué à des maltraitements de la part de la mère. Le jeune David, extrêmement violent selon l'assistante sociale de son école, est probablement l'auteur des coups qui ont blessé la maman au visage.

En conséquence de quoi, les enfants X ne vivent pas en sécurité entre eux, madame Nadia X ayant par ailleurs un caractère fusionnel qui compromet le développement psycho-affectif de ses enfants..."

Nadia est héberluée par ce texte délirant !

- " Qu'est-ce que c'est que ces conneries, monsieur le directeur ? C'est du délire, ça !.. Allez, viens David, on s'en va : je t'inscris dans une autre école !

- Non madame ! " lui dit le chef des policiers. - "C'est nous qui avons ordre d'emmener vos enfants : vous pourrez vous expliquer dans deux semaines avec le juge des enfants. Et cessez de vous énerver..."

- Mais je suis calme, moi monsieur, c'est vous qui me parlez fort tout à coup...  
Allez viens David.

Mais lâchez-moi... LACHEZ MOI ! LAAACHEZ-MOOOIII !!! "

Clac ! : le chef des policiers prend une gifle de la maman qu'il essaie de ceinturer. Il met la main sur son arme : son collègue masculin le retient.

La femme-policier proteste :

- " Brigadier, moi je ne suis pas d'accord : je ne me suis pas engagée dans la police pour faire ce genre de choses, ma Mission c'est de protéger les Citoyens en assurant l'ordre.

- Eh bien vous n'avez qu'à démissionner ! Moi, je porte plainte pour outrage, et si vous ne passez pas les menottes à madame, c'est moi qui vais le faire ! "

Deux ans après ces événements, la maman n'avait toujours pas revu ses enfants, et elle devait aller régulièrement à la Banque Alimentaire pour se nourrir, les amendes pour outrage envers un policier et pour diffamation envers les services sociaux ayant englouti toute sa pension de handicapée.

Une psychiatre complice des autres protagonistes l'ayant déclarée "agressive et paranoïaque", le juge des enfants ne voulait pas rendre David et Sophia à Nadia leur maman, sous prétexte qu'elle pouvait être dangereuse pour ses enfants qu'elle avait pourtant toujours rendus heureux.

C'est ainsi que se passent les affaires d' "assistance éducative" en France.

---=<>=---

3° LA PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE AFFAIRE QUI NE FAIT PAS LE BONHEUR DES ENFANTS, MAIS QUI RAPPORTE GROS ! - AVEC TOUT CE QUE CELA IMPLIQUE...

Pourquoi cet acharnement d'une administration, à briser une famille ? D'abord, pour des questions d'ARGENT.

La PROTECTION DE L'ENFANCE avait pour mission première de donner à des enfants malheureux, un cadre de vie meilleur que celui de leurs familles maltraitantes : certains enfants ont pu apprendre des métiers, à l'époque où tout le monde ne poursuivait pas d'études ; beaucoup ont fait de l'équitation ou des excursions dans la nature ; les plus chanceux ont découvert le théâtre ou l'artisanat d'Art...

Ces enfants-là étaient encadrés par de véritables éducateurs par vocation, animés d'un réel amour pour l'humanité, et qui leur apprenaient les règles de la vie sociale ainsi que le respect de la Parole Donnée.

Des éducateurs de cette trempe, il en est encore : souvent hélas, ils sont obligés de résister au système qui les emploie, afin d'en protéger les enfants... Tels furent ceux qui dénoncèrent en 2017 les VIOLENCES DU FOYER D'EYSINES, en Gironde près de Bordeaux : le Conseil Départemental les sanctionna, et sembla ne plus savoir qui avait bien pu embaucher de pseudo-éducateurs violents et non diplômés...

En janvier 2019, le foyer d'Eysines n'avait toujours pas tiré les leçons du premier scandale de 2017 : un reportage télévisé de FR3 révéla les mêmes violences à la France entière.

Alors on parla un peu plus du sort véritablement tragique des enfants placés en foyers ou en familles d'accueil : ils sont souvent déscolarisés, mal soignés, vêtus de vêtements d'occasion... Il est beaucoup question aussi, de MALTRAITANCES SEXUELLES dues à la promiscuité entre des jeunes enfants et des adolescents délinquants, dans les mêmes centres.

L'Aide Sociale à l'Enfance, quand elle consent à répondre aux critiques sur ces sujets graves, dit invariablement : nous n'avons pas assez de "moyens" - c'est-à-dire d'ARGENT.

C'est bien le discours qui fut tenu par Emmanuelle Ajon, vice-présidente du Conseil Départemental de la Gironde, après le scandale de janvier 2019 : tout le monde n'a pas été convaincu...

L'État alloue en effet plus de 7000 € de subvention mensuelle aux Conseils Départementaux, pour l'entretien de chaque enfant retiré à sa famille et placé en foyer ou en famille d'accueil.

Cette somme représente le TRIPLE de ce que gagnent nombre de familles modestes qui élèvent parfaitement bien leurs enfants ! Elle suffirait à payer le salaire d'un éducateur personnel pour chaque enfant, et pour offrir à l'éduc' une nouvelle voiture tous les ans : OÙ VA L'ARGENT ?

On estime qu'en moyenne 1500 à 2000 enfants sont placés dans chaque département, une somme d'environ 7000 euros étant allouée pour chacun d'eux - le double, si l'enfant est handicapé. OÙ VA CET ARGENT ?

L'argent des contribuables est partagé dans chaque département, entre le salaire des assistantes sociales et autres TRAVAILLEURS SOCIAUX de l'Aide Sociale à l'Enfance, quelques médecins et psychologues qui sont leurs partenaires, et des ASSOCIATIONS assimilables à des entreprises privées.

Celles-ci ne sont quasiment jamais contrôlées...

Ces associations gèrent des CENTRES D'HÉBERGEMENT et sont donc des "hôteliers", mais curieusement la plupart d'entre elles font aussi des ENQUÊTES SOCIALES SUR LES FAMILLES : comme les travailleurs sociaux des Départements, ces associations remettent aux JUGES DES ENFANTS, des rapports d'enquêtes à partir desquels les juges décideront si les parents conserveront ou non la garde de leurs enfants.

Ce n'est pas normal : pour ces associations, cela revient à remplir leurs centres avec des enfants placés qui leur rapportent de l'argent, en conseillant aux juges de leur fournir ces enfants !

C'est ce que l'on appelle un CONFLIT D'INTÉRÊT, car l'intérêt de l'enfant, son bonheur, peut exiger qu'il reste au sein de sa famille, tandis que l'intérêt de l'association c'est plutôt de fournir de bons salaires à sa direction en brisant les familles !

Un peu partout en France, on dénonce ces "associations sorties de nulle part" à qui la Justice donne le droit de juger les parents et de porter des "diagnostics" sur les enfants sans avoir la qualification médicale requise.

Quand elles ont une garantie de moralité à présenter, c'est souvent une Reconnaissance d'Utilité Publique qui remonte à plus de cent ans, et peut-être trois contrôles de l'État en un siècle...

Les juges ferment les yeux, et pour la plupart, les avocats ne défendent pas les parents : complices ou non du système, les avocats le craignent car ils en dépendent... Ceux d'entre eux qui ont le courage d'attaquer les services sociaux, sont rares et d'autant plus méritants.

En Gironde en 2017, la Préfecture a dû fermer en urgence un centre d'hébergement d'une association partenaire avec le Département : les adolescents y étaient notamment victimes de malnutrition, et d'injures antisémites venant d' "éducateurs" non qualifiés !

Cette association a fait placer un enfant, en remettant au juge une enquête sociale à charge contre la maman : c'est la maman qui a été condamnée pour diffamation, quand elle a protesté. Le procureur a rendu un vibrant hommage à l'asso, et fait une longue leçon de morale à une mère méritante qui a tout sacrifié pour ses enfants...

Il est des travailleurs sociaux bienveillants, il en est même d'admirables par leur dévouement.

Mais l'Aide Sociale à l'Enfance est un cas particulier : la mission initiale de la Protection de l'Enfance n'est plus qu'un souvenir.

La formation de ses travailleurs sociaux est étrange : elle mélange la gestion financière des collectivités s'occupant des enfants, quelques notions médicales centrées sur la sexualité et la contraception, et une psychologie déformée très semblable à celle qui permet de faire interner les opposants dans les Etats totalitaires !

Les "opposants" désormais, ce sont les parents : les valeurs familiales sont contraires aux idéologies politiques du moment, qui excluent l'amour et la solidarité. Les Jeunesses Hitlériennes, quand elles défilaient, ne devaient pas tourner la tête vers le public : ses jeunes gens n'appartenaient plus à leur famille mais à l'État.

Des GILETS JAUNES ont appris à leurs dépens, qu'eux aussi sont dans le collimateur de l'ASE.

Un ENFANT, désormais, ce n'est plus un objet d'amour mais une SOURCE DE PROFIT : pour nombre de travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, tous les prétextes sont bons pour le retirer à ses parents, et pour justifier ainsi leur emploi.

L'IDÉOLOGIE SECTAIRE qu'est devenue la psychologie non scientifique de ces travailleurs sociaux, leur fait qualifier de "fusionnelle" une maman qui aime "trop" ses enfants selon eux : on voit souvent cette "accusation" dans leurs rapports malveillants remis aux juges des enfants.

Et dès qu'un parent est conscient d'avoir affaire à un système totalitaire, ou bien quand il dénonce les viols subis par son enfant dans les lieux d'accueil de l'ASE, les travailleurs sociaux le qualifient de "paranoïaque" : si un psychiatre se fait leur complice, le parent court le risque d'un internement.

Dans les années 70, l'essayiste Max Genève écrivit un pamphlet retentissant sur un tel sujet : Les Mauvaises Pensées d'un Travailleur Social. Il donnait sa définition de cette "paranoïa" revue et corrigée par les travailleurs sociaux : "C'est la conscience aiguë du complot de la société contre chacun de nous."

Ce système brasse beaucoup d'argent, il crée beaucoup de malheur, et il pourrait détruire la société car désormais il menace toutes les familles.

Peut-on l'arrêter ?

---=<>=---

4° SE BATTRE POUR REFUSER L'ESCLAVAGE !

Nombre de fonctionnaires ont un réel sens du devoir, et ils estiment être au service de leurs concitoyens.

Mais d'autres bénéficient de DROITS particuliers, et certains en conçoivent un sentiment de supériorité :

protégés des risques professionnels, ils jugent alors que c'est la population qui est à leur service.

Or dans l'administration, on obéit à des ORDRES pour réaliser certains objectifs, mais personne ne peut discuter ces ordres au nom de ses convictions philosophiques, religieuses, politiques ou syndicales.

L'administration y gagne certes en sérénité, en rapidité et en efficacité, mais le fonctionnaire perd ainsi son esprit critique, et parfois son humanité - surtout quand de bons salaires et des PRIMES achètent sa conscience...

C'est de ce mécanisme que sont sortis des monstres comme Eichmann ou Maurice Papon, fonctionnaires dociles qui ont très bien administré l'extermination des Juifs pendant la Seconde Guerre Mondiale.

D'autres criminels de bureaux administrent aujourd'hui la rafle des enfants chez leurs parents, dans les crèches et dans les écoles : les parents sont donc leurs ESCLAVES.

Les parents dont les enfants sont placés abusivement sont traités de façon humiliante par les services sociaux.

Souvent, ils ne voient leurs enfants qu'une heure par mois sous le contrôle d'un travailleur social, ou pas du tout.

Ils n'ont pas la liberté d'embrasser leurs enfants, ni de les photographier. S'ils constatent des traces de maltraitances à l'occasion d'une rencontre, les rencontres sont supprimées.

Des MOUCHARDS renseignent les Juges au sujet des publications des parents qui protestent sur les réseaux sociaux : les juges ne s'en cachent pas, et osent garder de tels documents dans leurs dossiers...

Tout parent qui a de la dignité, ne peut que se révolter contre ce système totalitaire, mais il se heurte rapidement à d'énormes obstacles : la complicité spontanée des administrations entre elles, et la loi du silence observée par la presse ordinaire.

Les cadres associatifs et les fonctionnaires qui font placer abusivement les enfants, commettent des DÉNONCIATIONS CALOMNIEUSES et des FAUX EN ÉCRITURES pour discréditer les parents auprès de la Justice : ces agissements criminels tombent sous le coup de la Loi.

Mais la Loi n'est pas respectée : certains policiers refusent de recevoir les plaintes, des procureurs les classent sans suite, les magistrats donnent tort aux parents malgré leurs preuves...

Alors QUE FAIRE ?

Il faut tout de même tenter des démarches de nature judiciaire, mais en MÉDIATISANT les affaires : quand la Justice est dans le collimateur de l'opinion publique, elle respecte mieux les droits des citoyens.

Mais seuls des parents naïfs et sans expérience, croient encore que l'on peut "convoquer la Presse" pour faire publier des articles incendiaires contre les pouvoirs publics ! Essayez seulement d'obtenir un annuaire de journalistes, et vous aurez des surprises... - et quant à les mobiliser...

Or "médiatiser" sans le concours des médias, c'est fort problématique : comment faire ?

Il y a des moyens pour cela : les TRACTS, les AFFICHES, les RÉSEAUX SOCIAUX comme Facebook et You Tube, les SMS vers des catégories de population qui ont des téléphones mobiles et qui sont concernées à un degré ou un autre (infirmiers, personnes au nom originaire d'Afrique du Nord...)

Vous n'y connaissez rien ? Vous ne savez pas quoi écrire sur les tracts ? Ni comment en imprimer beaucoup sans vous ruiner ? Ni où les mettre, quand il n'y a aucune surface plate où l'on ait le droit d'afficher quelque chose ?

Vous ne comprenez pas pourquoi les gens refusent vos tracts ? Ou se moquent de vous ?

Vous constatez qu'un smartphone de maintenant refuse d'envoyer les milliers de SMS dont vous vouliez

inonder votre ville ?

Vous êtes dénoncé par un collabo anonyme, et une plainte est déposée contre vous pour DIFFAMATION, sans que la police veuille entendre ce que vous avez à dire ?

L'avocat en qui vous aviez confiance vous donne tort, et fait le jeu de vos adversaires ?

L'association qui semblait vous défendre, vous trahit après avoir encaissé votre cotisation ?

Vous subissez un harcèlement administratif incompréhensible qui remet en question vos moyens de subsistance ?

C'est "normal" : vous faites connaissance avec le TERRAIN !

Le moment est venu de RÉFLÉCHIR : il faut choisir entre cela, et la télévision que vous allez bientôt détester...

La COMMUNICATION, c'est un COMBAT ! : il faut apprendre à utiliser des armes nouvelles pour vous, sans attendre du "système" qu'il vous livre le secret de leur fonctionnement.

.

Vous devez réfléchir à chaque problème, et trouver une SOLUTION : vous la trouverez, parce que l'enjeu c'est de SAUVER LES ENFANTS.

À la moindre alerte - par exemple si une assistante sociale semble accorder une importance démesurée à une banale bagarre d'enfants dans une cour de récréation... - il faut essayer d'en savoir davantage, et recueillir déjà les PREUVES que l'on est un bon parent : ATTESTATIONS de voisins, de médecins, d'enseignants ... ; photographies, vidéos... ; enregistrements de conversations...

Les mêmes documents peuvent encore servir à remplir un DOSSIER JUDICIAIRE si l'on s'est déjà fait voler son enfant.

C'est difficile à faire, et cela demande énormément de travail : résumer la manière dont l'enfant vous a été volé, recueillir des preuves que vous le traitiez bien, classer les photocopies des certificats médicaux et autres documents, imprimer plusieurs exemplaires sous forme papier et en constituer d'autres sous une forme informatique...

Une dictature vous fait la guerre : il va falloir vous transformer en combattants !

---=<>=---

5° POUR EN SAVOIR DAVANTAGE SUR LES PLACEMENTS ABUSIFS D'ENFANTS.

En cherchant sur Internet "CONTRIBUABLES ASSOCIÉS : les tragiques dérives de la protection de l'enfance", vous trouverez un article qui confirme en peu de lignes ce qui vient d'être dit.

<https://www.contribuables.org/2013/07/les-tragiques-derives-de-la-protection-de-lenfance/>

Mais les SITES DE RÉFÉRENCE CONTRE LES PLACEMENTS ABUSIFS D'ENFANTS sont ceux du COMITÉ CEDIF : tapez "Comité CEDIF" dans ce moteur de recherche...

Le COMITÉ CEDIF publie sur internet de nombreux articles sérieux, accessibles gratuitement et faciles à télécharger, notamment dans le domaine du DROIT.

DEUX AFFAIRES DE PLACEMENTS ABUSIFS.

Parmi les nombreuses affaires, en voici deux qui ont été exposées dans des blogs d'accès facile.

- L'affaire Sylvie et Leeroy Heffinger, qui se passe à Bordeaux :

[leeroyadisparu.wordpress.com](http://leeroyadisparu.wordpress.com) .

- L'affaire Karine Trapp , Noah et Samuel, qui se passe en Savoie et en Provence :

<https://www.samuel3ansnoah8ans.fr/contact/>

---=<>=---

## 6° ET LA QUESTION DES ABUS SEXUELS ?

Beaucoup d'enfants placés ont subi des ABUS SEXUELS dans leurs lieux d'accueil, notamment de la part d'adolescents.

Ou encore, ils ont été retirés à leurs deux parents pourtant séparés, alors qu'un seul des deux parents avait commis sur un abus sexuel. Généralement le parent violeur est resté impuni, malgré les preuves médicales apportées à la Justice par le parent protecteur...

Un fait est souvent dénoncé, quand les parents sont en conflit grave : nombre de décisions de Justice confient la garde d'un enfant, non pas au parent bienveillant, mais au parent maltraitant - et ce, même si des preuves crédibles attestent que le parent maltraitant a commis des viols sur son enfant.

Des lanceurs d'alertes ont souvent attribué l'impunité des pédophiles à l'existence de RÉSEAUX PÉDOCRIMINELS. On se fera une opinion sur la question, par exemple en consultant les sources suivantes : le site Pédopolis ; le site Dondevamos ; le reportage d'Elise Lucet sur les abus sexuels liés aux sectes satanistes ; les révélations de l'ancien agent secret Gilbert Abas, etc.

Les sites qui disent la vérité sont souvent accusés de "complotisme" par la presse ordinaire : mais la presse ordinaire, qui peut encore la croire ?

---=<>=---

## 7° CONCLUSION.

Aujourd'hui, une partie grandissante du PEUPLE veut connaître la VÉRITÉ afin de prendre son destin en main : "savoir, c'est pouvoir."

La recherche du bonheur est dans la nature humaine. !

En ce monde c'est peut-être un idéal inaccessible : la mort ou les accidents de la vie peuvent toujours y mettre un terme.

Mais il y a quelque chose qui y ressemble beaucoup, au bonheur : les joies de la FAMILLE, cette petite "république" où l'autorité des parents est compensée par leur amour. N'est-ce pas ainsi que nous voudrions que fonctionne la société ?

C'est une raison de plus pour DÉFENDRE LES ENFANTS.